

3.2 Je suis situé à proximité d'un espace naturel remarquable

● ● ● ● Pourquoi m'intéresser à la biodiversité ?

Que vous soyez situés au bord d'un lagon polynésien ou en périphérie d'un parc national, non loin d'une forêt tropicale ou les pieds dans l'eau dans le Marais Poitevin, vous, professionnels du tourisme, tirez profit de la diversité des espaces naturels remarquables qui constituent la richesse du patrimoine français de métropole et d'outre mer.

Certains sites sont certes plus réputés que d'autres, mais la grande majorité des communes de notre territoire est concernée par la préservation des espaces naturels environnants. Il est possible, et nécessaire, pour

chacun de valoriser cet atout, de participer à sa connaissance et à sa protection.

S'intéresser aux espaces naturels et aux espèces qui composent votre destination est le premier pas nécessaire à leur bonne conservation.

Parc national, réserve naturelle, zone Natura 2000, site classé... le détail des espaces naturels protégés et les caractéristiques de chaque mesure de protection sont présentés en annexe 4.3.

● ● ● ● Comment agir ?

↳ À PROXIMITÉ DE QUEL ESPACE NATUREL REMARQUABLE ÊTES-VOUS ?

- Se connecter au site <http://carmen.naturefrance.fr/> ou sur <http://inpn.mnhn.fr>.

Il s'agit de bases de données environnementales et cartographiques, à l'échelle nationale, où sont répertoriés tous les espaces naturels.

1 - Sélectionner « cartes & données » puis « recherche par zone géographique » et enfin le lien vers la DREAL/DEAL. Accéder à la carte « Nature, Paysage, Eau et milieux aquatiques » de sa région.

2 - Inscrire le nom de sa municipalité, puis ensuite ceux des communes avoisinantes. Les espaces naturels, leur classement et leur localisation apparaîtront.

3 - Pour plus d'informations, contacter la DREAL/DEAL de sa région afin d'identifier les gestionnaires de chaque espace et les actions qui sont menées pour conserver et valoriser la biodiversité.



↳ QUELLES INITIATIVES PRENDRE ?

- **Mieux connaître l'existant** : en s'informant auprès :
 - des élus et des services publics,
 - des associations de protection de l'environnement, des naturalistes indépendants,
 - des structures gestionnaires...

Il est possible de connaître les espèces qui constituent l'écosystème local (des inventaires très précis sont fréquemment réalisés), les enjeux de conservation et les modes de gestion opérés in situ. Par le biais de la connaissance, il est alors possible de participer directement ou indirectement aux actions de protection des espaces et des espèces.

- **Le panel d'informations liées à la réglementation, ainsi que les différents statuts des espaces naturels, sont « naturellement » à connaître.**
Une présentation détaillée est proposée en annexe 4.3.

- **Informier et sensibiliser le public** : diffusion de brochures, dépliants, ou affiches, bibliothèque, expositions, envoi de communiqués de presse (informatiques ou papier), ... tous les supports et tous les moyens sont bons pour faire connaître au plus grand nombre la richesse de l'environnement naturel au sein duquel ils circulent et leur faire passer les consignes nécessaires pour respecter à leur tour les espaces et espèces protégés. Des organismes tels que les CPIE (Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement), les Parcs nationaux et naturels régionaux, ou encore les Conservatoires des Espaces Naturels sont d'excellentes sources d'information et de supports pédagogiques.

- **Mettre à disposition des équipements d'observation et de reconnaissance** : des jumelles, une longue-vue, des boîtes à insectes, des loupes, un microscope, des filets à papillon, des ouvrages naturalistes, des guides et fiches de reconnaissance, des cartes topographiques... Certains outils peuvent nécessiter une information préalable sur leur maniement.

- **Informier et sensibiliser les employés** : pour qu'ils soient en mesure de renseigner les clients et visiteurs, et parce qu'ils vivent aussi sur ce territoire riche de ces écosystèmes.

- **Créer un produit thématique ou des animations** : en suscitant des visites guidées des espaces naturels situés à proximité, en concevant des animations ou manifestations, en proposant des week-end dédiés à ces lieux ou aux espè-

ces menacées avec un repas et un transport cohérents avec ce sujet... Une fête annuelle peut aussi être un événement fédérateur entre acteurs locaux et attractif pour la destination, tout en permettant une collecte de fonds au profit de la protection de la biodiversité. Les associations de protection de la nature sont le plus souvent d'excellents relais pour organiser ce type de manifestation.

- **Prendre en compte la biodiversité environnante pour aménager et gérer son jardin.** La connaissance des espèces menacées localement peut vous inciter à planter certains végétaux, à placer des nichoirs pour oiseaux ou des abris pour insectes ou mammifères, à préserver un corridor écologique ou à faire évoluer l'usage et l'entretien de vos espaces verts. De la sorte, les habitats de ces espèces sont maintenus, voire leurs ressources alimentaires étendues. De même, il est bon d'éradiquer sur son propre site toute espèce animale ou végétale invasive et d'éviter leur introduction.

- **Soutenir les projets de conservation** : le cofinancement d'une action, l'adhésion à une association ou un soutien humain (du temps offert bénévolement ou pris sur les jours de travail). Ces aides peuvent s'avérer très utiles et concrètes pour les gestionnaires des espaces naturels de votre région. Le mécénat (du temps ou de l'argent) est souvent une action simple à mettre en œuvre, non anecdotique, qui peut contribuer à la motivation des employés.

- **Préférer les professionnels et fournisseurs locaux**, respectueux des chartes de préservation des espaces naturels ou proposant des produits du terroir labellisés (agriculture biologique...).

- **Favoriser le classement des espaces fragiles et renforcer l'attractivité de la destination** : certains espaces naturels autour de chez soi peuvent être menacés et ne pas faire l'objet de mesures de protection. Il est possible de soutenir la biodiversité en défendant la préservation d'un sanctuaire naturel public ou privé (selon des modalités locales à définir) en mettant en place un mode de gestion différenciée personnalisé ou en encourageant le classement de la zone. La création ou l'appui à une association (à but non lucratif) s'inscrit dans cette démarche. Le statut de protection d'un espace naturel accentue la visibilité et valorise l'image de la destination auprès des touristes.



● ● ● ● Comment aller plus loin ?

- Inventaire national du patrimoine naturel français : <http://inpn.mnhn.fr>
- Système d'information sur la nature et les paysages : www.naturefrance.fr
- Base de données environnementales et cartographiques : <http://carmen.naturefrance.fr>
- Informations géographiques publiques : www.geoportail.fr
- CPIE (Centres permanents d'initiatives pour l'environnement) : www.cpie.fr
- Conservatoires des espaces naturels : www.enf-conservatoires.org
- Convention du patrimoine mondial : <http://whc.unesco.org/fr/list/> ou consulter le guide du Patrimoine Mondial de l'UNESCO – France (Éditions DEL).
- Parcs nationaux de France : www.parcsnationaux.fr
- Fédération nationale des Parcs naturels régionaux : www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr
- **Donner un sens à sa démarche globale** : en s'engageant dans un processus de labellisation ou de certification environnementale qui prend en compte la préservation de la biodiversité locale (cf. chapitre 1.8).

● ● ● ● Témoignage

« Le vrai luxe, c'est la nature ! »

Ce principe a guidé le projet hôtelier de l'Eden Lodge, à Madagascar, porté par Yves BENOUAICH et Frédérique GLAINEREAU.

« La première étape consiste à faire une évaluation environnementale. Des spécialistes de la faune et de la flore sont venus afin de recenser les nombreuses espèces présentes sur le site et nous conseiller sur les moyens à mettre en place pour préserver leur milieu naturel » explique Yves BENOUAICH. « Cette étude a ainsi conduit à l'écriture d'un Cahier des charges environnemental, qui est un engagement pris par l'Eden Lodge vis-à-vis des autorités locales. »

Il est très vite apparu que trois des espèces les plus emblématiques et les plus en danger de Madagascar étaient présentes sur le site : des lémuriens menacés par la déforestation, des tortues marines souvent tuées sur la plage du site lors des pontes ou éclosions et de magnifiques baobabs qui devaient faire face aux agressions de l'homme.

Il a été décidé de faire de la protection de ces trois espèces le pilier des actions de l'hôtel. Même si l'ensemble des espèces de reptiles, d'oiseaux, d'arbres, et de plantes a été protégé, c'est sur ces trois espèces qu'ont été axés les efforts les plus visibles.

De plus, des moyens ont été accordés afin d'expliquer ce qui était fait, aux clients bien sûr, mais aussi au personnel et aux différents publics entourant l'Eden Lodge (communautés villageoises, Office de Tourisme, ministères de l'environnement et du tourisme, fournisseurs...).

« Ces actions et cette communication ont ainsi permis de crédibiliser notre concept d'éco-lodge, et de devenir des porte-paroles dans ce domaine à Madagascar » poursuit Yves BENOUAICH qui a ensuite conduit une certification Green Globe pour parfaire la démarche.

Enfin, l'Eden Lodge a sollicité et obtenu un classement officiel du site. « Nous avons demandé que le site soit classé en Nouvelle Aire Protégée. Ce statut nous a permis de repousser les assauts d'une compagnie pétrolière qui voulait faire un forage d'exploration dans la zone » renchérit Frédérique GLAINEREAU. « Aujourd'hui nous sommes amenés à travailler sur un système de gestion économique et social d'une zone de 55 000 hectares, ce qui dépasse notre champ d'activités mais demeure passionnant ».

www.edenlodge.net



© Eden Lodge Madagascar

